REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 3 mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation 23 février 2016

> Date d'affichage 23 février 2016

Objet de la délibération Pôle services techniques — Service de l'urbanisme nomination de voie : Impasse des Cayons

Vote pour à l'unanimité

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 L'an deux mille seize, le trois mars deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie.

Procurations:

DUPONT Thierry donne procuration à GARRON André, CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle, MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques.

Absents:

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de Solliès-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDISS-SAMU...).

Suite à la réalisation de nouvelles constructions au quartier de la Peirouard, il convient d'attribuer un nom à la voie d'accès à ce lotissement, afin de l'intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Solliès-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI ».

Il est proposé le nom : Impasse des Cayons. Le nom de « cayon » désigne une variété d'olivier autrefois cultivé dans ce secteur.

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le permis d'aménager du lotissement dénommé « La Peirouard »;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de nommer la voie créée afin de desservir les habitations,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- APPROUVE la nomination de la voie : « impasse des Cayons »,
- PRECISE qu'une numérotation métrique sera établie,
- CHARGE le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

0 9 MARS 2016

